



Aillon le Jeune, le 10 janvier 2018

Mesdames et Messieurs les membres*
du Club des Sports des Aillons

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 31 janvier 2018 - 17h15

Local du club - Aillons-Margériaz 1400

Ordre du Jour

Modification des statuts du club**

* Seuls les membres du club, d'au moins 16 ans révolus le jour du vote, licenciés depuis 6 mois et à jour de leur cotisation, peuvent voter (cf art 10)

** Les statuts actuels sont disponibles sur le site du club ; les propositions de modification par le Bureau sont indiquées en rouge dans le document joint à la convocation.

Le Président : Guillaume Chalamel

Procuration

Je, soussigné(e)....., disposant du droit de vote à l'Assemblée Générale du Club des Sports des Aillons, (i) en mon nom propre ; (ii) au nom de mon enfant (*barrer la mention inutile*),

donne procuration à

disposant également du droit de vote pour lui même ou son enfant de moins de 16 ans, pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2018. Cette personne certifie ne pas détenir plus de 2 procurations.

Fait à, le

Signature